

L'offre Envol

*Prenez votre envol. Testez la liberté totale de la conciergerie,
sans vous engager.*



Une première étape sans risque : découvrez notre service de conciergerie avec un engagement que vous gardez entièrement en main. En location courte durée, vos revenus sont potentiellement plus élevés qu'en location classique, tout en gardant une vraie flexibilité d'usage de votre logement.

Ce qui est inclus

- | | |
|---------------|---|
| 65 % | des nuitées et ventes additionnelles (options, services annexes, etc.) reversés directement au propriétaire. |
| 500 € | de frais de configuration du compte, réglés une seule fois à la mise en place. |
| 2 mois | de préavis pour résilier — à tout moment, sans aucun frais de sortie. |

Un avantage qui reste acquis : les 500 € de configuration réglés avec l'offre Envol sont intégralement déduits de vos frais de conciergerie lors de votre passage à l'offre Sérénité.

Envie de vous engager sur la durée ? Basculez quand vous le souhaitez vers plus de sérénité — vos 500 € de mise en service viennent en déduction de vos futurs frais.

Pourquoi la location courte durée

Au-delà de la conciergerie, la location courte durée offre à votre bien des atouts propres.

- | | |
|---|--|
| I Des revenus potentiellement plus élevés
Une tarification flexible selon la saison et la demande, souvent plus rémunératrice que la location longue durée. | II Une flexibilité d'usage du logement
Vous gardez la possibilité de récupérer votre bien pour un usage personnel ou familial quand vous le souhaitez. |
| III Une valorisation du bien immobilier
Un logement entretenu et régulièrement occupé se maintient en meilleur état et se valorise dans le temps. | IV Une réduction des risques liés aux locataires
Pas d'impayés, moins de dégradations graves, et un contrôle accru sur les occupants grâce aux courts séjours. |

Commencez par l'Envol

Une étude de marché offerte lors de la visite de votre logement

500 € de mise en service · 65 % des nuitées reversées · résiliable sous 2 mois